



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/435
5 août 1987

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
RUSSE

Quarante-deuxième session
Point 63 b) de l'ordre du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Informations objectives sur les questions militaires

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS	3
Bulgarie	3
Danemark	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	6

* A/42/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/59 B intitulée "Informations objectives sur les questions militaires" dont les paragraphes pertinents sont reproduits ci-après :

"L'Assemblée générale,

...

3. Demande instamment à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires et aux autres Etats militairement importants, d'envisager de mettre en oeuvre des mesures additionnelles fondées sur les principes de la franchise et de la transparence, comme par exemple le système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, afin qu'il soit plus facile d'être objectivement informé au sujet des potentiels militaires et de les évaluer objectivement;

4. Remercie le Secrétaire général du rapport qu'il a préparé conformément à la résolution 40/94 K;

5. Invite tous les Etats Membres à faire part au Secrétaire général, avant le 30 avril 1987, des mesures qu'ils ont adoptées pour contribuer à une plus grande franchise dans les questions militaires en général et en particulier pour améliorer la circulation d'informations objectives sur les potentiels militaires;

6. Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, sur l'application des dispositions de la présente résolution;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session la question intitulée 'Informations objectives sur les questions militaires'."

2. En application du paragraphe 5 de la résolution, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 5 janvier 1987, invité tous les Etats Membres à lui communiquer des informations sur les mesures adoptées en application de la résolution susmentionnée. A ce jour, le Secrétaire général a reçu les réponses des pays suivants : Bulgarie, Danemark, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède. Ces réponses figurent dans la section II ci-après. D'autres réponses feront l'objet d'additifs.

II. REPONSES DES GOUVERNEMENTS

BULGARIE

[Original : russe]
[13 mai 1987]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie est profondément convaincu que, dans les circonstances actuelles, l'humanité n'a d'autre choix que de freiner la course aux armements et d'adopter de véritables mesures de désarmement, notamment en réduisant les dépenses militaires. En effet, la réduction des budgets militaires par tous les Etats Membres ne compromettrait la sécurité d'aucun Etat. De plus, elle permettrait de libérer des moyens considérables qui pourraient être consacrés à des fins pacifiques et mis au service du développement économique et social.

2. Dès 1973, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, par sa résolution 3093 (XXVIII), une proposition soviétique tendant à réduire de 10 % les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en développement. Cette résolution est hélas restée lettre morte. Le 5 mars 1984, les pays membres du Traité de Varsovie ont adressé aux pays membres de l'OTAN une proposition tendant à engager des négociations en vue de réduire les budgets militaires, laquelle n'a pas fait l'objet d'une réponse appropriée. La Bulgarie tient à appeler l'attention de la communauté internationale sur cette proposition susmentionnée, ainsi que sur celle que les pays membres du Traité de Varsovie ont adressée aux pays membres de l'OTAN en avril 1987 au sujet d'un moratoire sur l'accroissement des dépenses militaires.

3. La Bulgarie est également favorable à une plus grande transparence dans le domaine militaire et a assumé les obligations énoncées dans le Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, et sur le désarmement en Europe. Parmi ces mesures figurent la notification préalable et la présentation de calendriers annuels d'activités militaires, l'invitation d'observateurs et la vérification de l'exécution des accords, notamment l'inspection sur place. Malheureusement, à la Conférence de Stockholm, le groupe des Etats occidentaux partisans de l'idée de la "franchise" dans les questions militaires, n'a pas accepté l'adoption de mesures de confiance pour les activités militaires indépendantes des forces navales et aériennes, qui représentent une menace particulière à la sécurité des Etats européens. Conformément aux obligations qu'elle avait assumées, la Bulgarie a présenté le 15 décembre 1986, par les voies diplomatiques appropriées, le calendrier annuel des activités militaires prévues sur son territoire en 1987.

4. La Bulgarie est convaincue que les échanges d'informations et de données sur les armements et les forces armées sont indispensables au succès des négociations ainsi qu'à l'application des mesures pratiques convenues résultant de ces négociations. Elle ne peut cependant souscrire à la proposition tendant à publier, comme condition préalable au début des négociations, le montant des dépenses militaires.

5. Le Gouvernement bulgare estime que le désarmement constitue avant tout l'expression d'une volonté politique des Etats et que l'absence de progrès dans les négociations n'est pas nécessairement imputable à l'absence d'informations sur les questions et les dépenses militaires. Les propositions relatives à une "transparence" préalable et à la création d'un "système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires" font dévier la question de la réduction des dépenses militaires de son objet véritable. Compte tenu des différences profondes qui existent au niveau des systèmes socio-économiques, des structures et des doctrines des forces armées, et de l'absence de mesures appropriées de contrôle et de vérification, la publication des dépenses militaires sans négociations ne garantit pas une évaluation objective des moyens militaires. L'accroissement des dépenses militaires n'est pas dû à l'absence d'informations mais au désir d'acquérir la supériorité militaire que certains Etats expriment ouvertement. La proposition de l'URSS tendant à éliminer les missiles à moyenne portée et les missiles tactico-opérationnels, et à élaborer les dispositions principales des futurs accords relatifs aux armes stratégiques offensives, aux systèmes antimissiles et aux essais nucléaires, ouvrent des perspectives favorables au lancement d'un processus de désarmement véritable.

6. La politique poursuivie par les Etats-Unis et leurs alliés, qui est fondée sur de vastes programmes de réarmement consistant notamment à promouvoir l'IDS et à perfectionner les armes classiques, constitue en fait la véritable cause de l'accroissement continu des dépenses militaires et de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement.

7. Le Gouvernement bulgare continuera à appuyer toutes les mesures qui pourront être prises, dans le cadre du processus de désarmement, à l'ONU et ailleurs pour mettre fin à la course aux armements et geler puis réduire les dépenses militaires. Il considère que c'est dans ce contexte que doit être envisagée la question du rôle et de la nécessité de la publication d'informations objectives sur les dépenses militaires.

DANEMARK

[Original : anglais]
[12 mai 1987]

1. Le Danemark a toujours estimé qu'une meilleure circulation d'informations objectives sur les questions militaires, contribuerait à la réduction des tensions internationales, au renforcement de la confiance entre les Etats et à la conclusion d'accords concrets de désarmement. Un plus grand degré de franchise serait donc une importante mesure de confiance qui faciliterait les efforts de désarmement. C'est pour ces raisons que le Danemark a été parmi les auteurs de la résolution 41/59 B de l'Assemblée générale, intitulée "Informations objectives sur les questions militaires", qui a été adoptée par la vaste majorité d'Etats Membres de l'ONU.

2. Le Danemark a également toujours appuyé les propositions et les efforts tendant à faciliter l'accès de la communauté internationale à des informations objectives sur les questions militaires. L'adoption par l'ONU d'un système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires,

qui est à présent utilisé par un nombre croissant, bien qu'encore trop faible, d'Etats Membres, représente un effort important dans ce domaine. Ce système contribue à accroître la transparence des dépenses militaires des Etats Membres des diverses régions géographiques, possédant des systèmes budgétaires et comptables différents.

3. Depuis 1981, le Gouvernement danois participe chaque année à l'établissement de rapports normalisés et informe le Secrétaire général du montant de son budget militaire. Les autorités danoises ont également une longue tradition de franchise sur les questions de défense et ont pris un certain nombre d'initiatives en vue de diffuser des informations sur les questions militaires. Parmi ces mesures, qui sont décrites plus en détail dans la réponse que le Danemark a envoyée au Secrétaire général en 1986 au sujet de la résolution 40/94 K de l'Assemblée générale (voir A/41/466), on peut citer la diffusion de rapports annuels donnant des informations sur les objectifs et les moyens de la défense danoise, la distribution de publications et de matériel audio-visuel et les activités organisées à l'intention du public, telles que les expositions, les journées "portes ouvertes", etc.

4. A l'échelon régional, le Danemark participe activement au processus lancé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il s'est félicité de l'adoption, en septembre 1986, du Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, et sur le désarmement en Europe. Le Gouvernement danois applique rigoureusement les dispositions de ce document relatives aux mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité, et appuie l'adoption d'autres mesures de confiance, qu'il considère comme un progrès vers une plus grande franchise dans les questions militaires.

5. Ayant déploré des efforts considérables pour fournir des informations sur les questions relatives à la défense danoise, le Danemark espère que les idées énoncées dans la résolution 41/59 B de l'Assemblée générale recevront un large appui de la part des Etats Membres. L'accroissement de la participation des pays de toutes les régions au système d'établissement de rapports de l'ONU représenterait une contribution notable dans ce sens.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Original : anglais]
[22 juin 1987]

1. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord rappelle qu'il a exposé clairement ses vues générales sur cette question l'an dernier en application de la résolution 40/94 K de l'Assemblée générale (voir A/41/466).

2. Le Royaume-Uni reste convaincu que la fourniture par les Etats d'informations objectives sur les questions militaires peut être bénéfique - sur le plan mondial, régional et sous-régional - en contribuant à instaurer un certain niveau de confiance faute duquel on ne voit guère comment il serait possible de parvenir, sur

toute une série de questions liées à la limitation des armements et au désarmement, à ces accords équilibrés et vérifiables que l'ensemble de la communauté internationale considère comme essentiels.

3. Le Royaume-Uni fournit chaque année des renseignements détaillés sur ses capacités militaires sous la forme d'un livre blanc qui contient un état des estimations en matière de défense. Ce rapport couvre tous les aspects de la politique de défense du Royaume-Uni et donne des renseignements précis et des statistiques sur les activités de défense du pays, en particulier sur ses dépenses militaires, ainsi que la position du Gouvernement sur ce sujet et sur la situation internationale. Toutes ces informations sont présentées dans une publication gouvernementale que le public peut facilement se procurer. Au cas où d'autres Etats Membres - en particulier ceux qui sont dotés de systèmes économiques et sociaux différents - jugeaient bon de suivre cet exemple, ils trouveront un exemplaire de l'édition 1987 de l'état des estimations en matière de défense auprès du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

4. Il est essentiel que les Etats Membres fournissent des informations fiables et objectives sur les questions militaires si l'on veut progresser vers l'objectif - réaffirmé par consensus à la quarante et unième session de l'Assemblée générale - de la réduction des budgets militaires. Conformément à la résolution 40/91 B de l'Assemblée générale, le Royaume-Uni s'est de nouveau conformé cette année à la publication internationale normalisée, conçue pour informer le Secrétaire général des dépenses militaires sous des formes facilement comparables. Le Royaume-Uni tient à réaffirmer l'importance qu'il attache à la rédaction de ce rapport par un échantillon représentatif d'Etats et notamment par les principales puissances militaires, et par un large éventail de pays appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires et comptables différents. Le Royaume-Uni estime qu'on ne pourra tirer le profit maximum de cet exercice tant que certains pays à économie planifiée ne fourniront pas davantage d'informations. Ces renseignements permettraient de rétablir l'équilibre avec les informations fournies depuis plusieurs années par l'échantillon représentatif des pays à économie de marché. Le Royaume-Uni note avec satisfaction que certains Etats ont adopté une position plus ouverte sur ce point lors du vote de la résolution 41/59 B, et semblent disposés à agir avec davantage de franchise et de transparence.

5. En conclusion, le Royaume-Uni estime que lorsque l'Assemblée générale aura reçu le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/59 B, il y aura lieu de s'interroger sur les moyens d'y donner suite.

SUEDE

[Original : anglais]

[4 mai 1987]

1. Le Gouvernement suédois partage la conviction exprimée dans la résolution 41/59 B de l'Assemblée générale que l'amélioration de la circulation d'informations objectives sur les potentiels militaires pourrait aider à atténuer la tension

internationale et contribuer à accroître la confiance entre les Etats aux niveaux mondial, régional ou sous-régional et à conclure des accords concrets de désarmement.

2. Il importe toutefois de considérer cette proposition dans un contexte général et de peser les bienfaits d'une amélioration de la circulation de l'information en tenant compte du rôle que peut effectivement jouer cette diffusion en interaction avec d'autres facteurs pertinents. L'information n'est pas un agent indépendant à l'arrière-plan des processus politiques, mais est dans une large mesure un produit de ces derniers. Si scrupuleuse qu'elle soit, elle ne saurait en soi résoudre les problèmes politiques de fond.

3. En outre, ce ne sont pas seulement les moyens militaires qui sont répartis de façon inégale entre les nations. Il en va de même des moyens dont dispose une nation pour obtenir des informations objectives sur les potentiels militaires existants. Il est donc particulièrement approprié que cette résolution demande instamment à tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats militairement importants, d'envisager de mettre en oeuvre des mesures additionnelles, afin qu'il soit plus facile d'être objectivement informé au sujet des potentiels militaires et de les évaluer de façon précise et objective.

4. Le Gouvernement suédois, convaincu que la publication internationale et l'échange d'informations sur les activités militaires et de défense contribueraient à accroître la confiance entre les Etats et faciliteraient de futures négociations sur des accords concrets de désarmement, a activement appuyé diverses propositions en ce sens et contribué aux efforts visant à améliorer l'information fournie à la communauté internationale.

5. L'un de ces efforts a été l'élaboration puis l'adoption par l'Organisation des Nations Unies d'un système international d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, qui est maintenant utilisé par un nombre croissant d'Etats Membres représentant des systèmes économiques différents et à des stades de développement économique très distincts. Le Gouvernement suédois est heureux de voir que ce système est toujours en vigueur et ne peut que souhaiter qu'il réunisse la participation d'un nombre de plus en plus grand d'Etats.

6. Lors de l'adoption du système d'établissement de rapports normalisés en 1980, deux groupes d'experts de l'Organisation des Nations Unies successivement ont étudié les problèmes de comparaison dans le temps et entre pays des dépenses militaires et les modalités d'élaboration d'instruments appropriés pour procéder à ces comparaisons. Grâce à la coopération volontaire de plusieurs Etats Membres, ont pu disposer au cours de ces études d'informations supplémentaires sur cette question.

7. Parallèlement, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les relations entre le désarmement et le développement s'est efforcé de réunir des informations sur les ressources économiques et autres consacrées à des fins militaires. A la demande de ce groupe, plusieurs Etats Membres, dont la Suède, ont soumis des données sur les effectifs et les catégories de personnels militaire et civil employés dans leurs secteurs militaires et sur les ressources et moyens de leurs industries d'armements.

8. En 1982, l'Assemblée générale a recommandé que les gouvernements réunissent et diffusent plus complètement et plus systématiquement des données sur l'utilisation militaire des ressources en hommes et en matériel et les transferts militaires. Elle a aussi instamment prié les gouvernements des Etats Membres de donner suite à l'étude d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les rapports entre le désarmement et le développement en procédant à des études dans leur propre pays.

9. Le Gouvernement suédois a demandé la réalisation d'une étude des conséquences qu'entraîneraient pour la Suède, dans le cadre d'objectifs politiques inchangés en matière de sécurité et dans l'hypothèse de l'avènement d'un processus de désarmement international, une éventuelle réduction des dépenses consacrées à la défense et la réaffectation des ressources militaires à des fins civiles constructives. Le premier rapport sur cette étude suédoise a été soumis au gouvernement en 1984, le deuxième en 1985. Ces rapports, tous deux intitulés "A la recherche du désarmement : conversion de la production militaire en production civile en Suède", ont été communiqués à l'Organisation des Nations Unies. Un groupe de travail gouvernemental a été chargé de poursuivre les recherches sur les rapports entre désarmement et développement. La Suède estime qu'il serait très utile que d'autres Etats Membres appliquent sans tarder les recommandations faites par l'Assemblée générale en 1982.

10. On peut aussi citer la récente tentative multilatérale faite pour accroître les courants d'information dans le domaine du désarmement. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a adopté un certain nombre de mesures concernant l'échange d'informations dans les domaines visés par la Convention. Il s'agit notamment d'échanges des informations sur les laboratoires et les centres de recherche, sur la recherche biologique dans les domaines visés par la Convention et sur l'apparition de nouvelles maladies. Le Gouvernement suédois se félicite de l'adoption de ces mesures. Leur mise en oeuvre renforcera l'application des dispositions de la Convention et contribuera ainsi à accroître l'efficacité de celle-ci. C'est pourquoi le Gouvernement suédois participe à cet échange d'informations. Si, s'agissant d'accroître la confiance entre Etats, la perspective internationale doit manifestement prendre le pas sur toute autre, il est sans doute également vrai que l'accès à des informations objectives sur les questions militaires a aussi une dimension nationale non négligeable.

11. Le Gouvernement suédois estime que le vaste et solide soutien dont bénéficient traditionnellement sa politique de sécurité nationale et son effort de défense, grâce à une participation large et active de la population, est affermi par un débat ouvert alimenté par des informations abondantes et accessibles. Le projet de loi sur la défense nationale que le gouvernement présente chaque année au Parlement suédois est une source importante d'informations de même que les débats parlementaires et les rapports des commissions parlementaires successives de la défense. Le dernier de ces rapports, qui porte sur la période 1987-1992, a été publié en février 1987. Parmi les autres sources d'informations, on peut noter les plans à long et moyen termes du commandant en chef qui contiennent des renseignements sur l'état actuel et l'évolution future des forces armées, ainsi que les plans de même nature fournis par les autorités chargées de la défense civile.

Cette franchise en ce qui concerne les questions militaires et les autres questions de défense est considérée comme un corollaire du système politique démocratique et comme tout à fait compatible avec les intérêts nationaux de la Suède.

12. Enfin, de l'avis du Gouvernement suédois, l'amélioration de la circulation des informations sur les potentiels militaires doit s'accompagner d'un vaste débat international sur la façon dont sont évalués et perçus ces potentiels. Un tel débat peut se dérouler au niveau mondial, régional ou à tout autre niveau.

13. En vue de faciliter un tel échange international et estimant que les Nations Unies constituent le cadre approprié au niveau mondial, la Suède a proposé de procéder à une étude des conceptions de la sécurité et y a participé (A/40/553). C'est dans le même but de répondre à la fois au besoin d'améliorer la circulation des informations et à celui d'examiner en commun la façon dont sont perçus les plans et les potentiels militaires que la Suède a proposé que l'Organisation des Nations Unies réalise une étude sur l'utilisation militaire de la recherche-développement; le Gouvernement suédois a, de sa propre initiative, mis un volume considérable d'informations à la disposition de l'ONU pour cette étude. Les mêmes observations s'appliquent à la participation de la Suède aux études successives des budgets militaires réalisées par l'Organisation des Nations Unies (voir A/40/421).

14. D'un point de vue régional, les 35 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont convoqué une conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui s'est tenue à Stockholm entre le 17 janvier 1984 et le 19 septembre 1986 et a débouché sur l'adoption du "Document de la Conférence de Stockholm". Ce document renferme un certain nombre de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité qui se rapportent à la question de l'information dans le domaine militaire. S'agissant de l'observation de ces dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1987, les résultats obtenus, bien qu'encore limités, sont jusqu'à présent globalement positifs. Le Gouvernement suédois est convaincu que le Document de Stockholm est une occasion d'améliorer les relations entre les Etats participants et de renforcer la confiance et la sécurité entre ces Etats. Il faut espérer qu'il permettra aussi de relancer les négociations sur d'autres aspects importants de la limitation des armements et du désarmement.
